

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
 Nom : Potassium
 N° index : 019-001-00-2
 N° CE : 231-119-8
 N° CAS : 7440-09-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Réducteur puissant utilisé en synthèses organiques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MSSA S.A.S.
 111, Rue de la Volta - Pomblière
 73600 SAINT-MARCEL - France
 T +33 (0)4 79 24 70 70 - F +33 (0)4 79 24 70 50
fds-msds@metauxspeciaux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Water-react. 1 H260
 Skin Corr. 1B H314

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

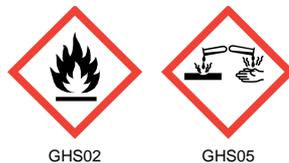
Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Réagit violemment au contact de l'eau. Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H260 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P223 - Éviter tout contact avec l'eau
 P231+P232 - Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité
 P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Phrases EUH

: EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

Potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium	(N° CAS) 7440-09-7 (N° CE) 231-119-8 (N° index) 019-001-00-2	100	Water-react. 1, H260 Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

3.2. Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation des fumées du produit fondu ou des poussières : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Rinçage abondant à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Difficultés respiratoires. Maux de tête. Nausées. Irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Brûlures.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Brûlures.
- Symptômes/lésions après ingestion : Corrosion ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées. Diarrhée. Vomissements. Pertes de connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Eau. Mousse. Dioxyde de carbone. Halogènes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Lors de la combustion : Dégagement de vapeurs toxiques et corrosives. Hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Faire évacuer la zone dangereuse. Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact du produit avec l'eau. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

Potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recouvrir avec: carbonate de sodium. Sable sec. Recueillir le produit dans un récipient sec, propre, garni de carbonate de soude anhydre ou de sel sec (NaCl). Recouvrir des mêmes matériaux. Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact du produit avec l'eau. Eviter tout contact direct avec le produit. Manipuler sous gaz inerte. Eviter les chocs et les frottements.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. Prendre une douche à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver à l'abri des sources d'ignition.

Matières incompatibles : Eau. Bases. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Benzène. Ether. sels solides et solutions contenant des métaux lourds. Hydrocarbures halogénés.

Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capter les vapeurs à leur point d'émission. Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

Protection des mains : Gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire : Lunettes étanches + écran facial

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection ininflammables. Chaussures de sécurité

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particule (P2 / P3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : argenté.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : 63,65 °C
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : 774 °C (760 mmHg)
Point d'éclair : Non applicable
Température d'auto-inflammation : ~ 20 °C
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 862 kg/m ³
Solubilité	: Soluble dans : mercure. Éthylène diamine. Ammoniaque. Aniline. Eau: Réagit violemment au contact de l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

10.4. Conditions à éviter

Contact avec l'air. Peut former des composés explosifs.

10.5. Matières incompatibles

Eau. Humidité. Sels métalliques. Bases. Composés halogénés. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Benzène. Ether.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact de l'air: Peut former des peroxydes explosifs. Au contact de l'eau : Hydroxyde de potassium. Hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: En cas d'exposition prolongée : Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires Peut causer une dermatose par contact avec la peau
Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'alcalinité.

Potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potassium (7440-09-7)

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Incinérer en installation autorisée.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
2257	2257	2257	2257	2257
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
POTASSIUM	POTASSIUM	Potassium	POTASSIUM	POTASSIUM
Description document de transport				
UN 2257 POTASSIUM, 4.3, I, (B/E)	UN 2257 POTASSIUM, 4.3, I	UN 2257 Potassium, 4.3, I	UN 2257 POTASSIUM, 4.3, I	UN 2257 POTASSIUM, 4.3, I
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
				
14.4. Groupe d'emballage				
I	I	I	I	I
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : W2
Quantités limitées (ADR) : 0
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P403, IBC04
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T9
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP7, TP33
Code-citerne (ADR) : L10BN(+)
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU1, TE5, TT3, TM2
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 1

Potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (ADR)	: V1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV23
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S20
Danger n° (code Kemler)	: X423
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels : B/E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P403
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP31
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC04
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B1
Instructions pour citernes (IMDG)	: T9
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP7, TP33
EmS-No. (Feu)	: F-G
EmS-No. (Déversement)	: S-N
Catégorie de chargement (IMDG)	: D
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: H1
Tri (IMDG)	: SG35, SG26
N° GSMU	: 138

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 487
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 15kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A1
Code ERG (IATA)	: 4W

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: W2
Quantités limitées (ADN)	: 0
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Dispositions pour la manutention et l'arrimage de la cargaison (ADN)	: HA08
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: W2
Quantités limitées (RID)	: 0
Quantités exceptées (RID)	: E0
Instructions d'emballage (RID)	: P403, IBC04

Potassium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP2
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T9
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP7, TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L10BN(+)
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU1, TE5, TT3, TM2
Catégorie de transport (RID) : 1
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW23
Numéro d'identification du danger (RID) : X423

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Potassium n'est pas sur la liste Candidate REACH
Potassium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Sources des données : RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances). ECHA - European Chemicals Agency. HSDB (Hazardous Substances Data Bank).

Autres informations : Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17, Rue de la Couture F-60400 PASSEL
Safety Made Easy with www.lisam.com.

Texte complet des phrases H et EUH:

Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Water-react. 1	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 1
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.